
Conseils fiscaux à l'intention des propriétaires d'entreprise

- 01** Il existe différentes façons de réduire l'impôt; assurez-vous de les passer systématiquement en revue et de choisir celles qui conviennent à votre entreprise.
 - 02** Verser un salaire à un membre de la famille, se constituer en société et investir les liquidités excédentaires constituent des stratégies efficaces de réduction de l'impôt.
 - 03** Si vous prévoyez vendre votre entreprise, parlez à votre comptable de l'exonération cumulative des gains en capital.
-

Comme entrepreneur, la gestion quotidienne de votre entreprise et la planification de son avenir peuvent accaparer beaucoup de votre temps. Et bien qu'il s'agisse d'une question importante, la planification fiscale n'est probablement pas en tête de liste de vos préoccupations.

C'est le temps ou jamais de vous assurer que vous profitez pleinement de toutes les stratégies de réduction d'impôt à votre disposition. Prenez connaissance des conseils ci-dessous, et demandez-vous si vous ne pourriez pas en appliquer au moins un à votre entreprise ou à votre situation personnelle.

Embaucher son conjoint et ses enfants

Que vous ayez une entreprise individuelle ou une société par actions, vous devriez envisager de verser un salaire à votre conjoint ou à vos enfants. Le système d'impôt progressif du Canada, qui assujettit les personnes à revenu plus élevé à des taux d'imposition supérieurs, incite à partager son revenu avec les membres de sa famille qui sont dans une fourchette d'imposition inférieure. En versant un salaire à votre conjoint ou à vos enfants qui sont imposés à un taux inférieur au vôtre, vous réduisez la facture fiscale nette de votre ménage. Vous devez toutefois vous

assurer de leur verser un salaire raisonnable compte tenu de leurs tâches dans l'entreprise.

Se constituer en société

Si votre entreprise génère plus de profits qu'il ne vous en faut pour répondre à vos besoins de liquidités personnels, la constitution en société pourrait alors vous faire bénéficier d'un important report d'impôt, puisque vous profiterez du taux plus faible appliqué au revenu tiré d'une entreprise exploitée activement. Toutefois, vous pourrez jouir de cet avantage seulement si vous laissez les profits dans l'entreprise. Plus longtemps les profits seront conservés dans l'entreprise, plus gros sera l'avantage fiscal. Il est important de noter que le revenu de placement et le revenu de location ne donnent pas droit à ce taux plus faible.

Le report d'impôt obtenu grâce à la constitution en société pourrait se transformer en avantages fiscaux permanents si les actions de l'entreprise étaient vendues et étaient admissibles à l'exonération cumulative des gains en capital. Mais si votre entreprise subit des pertes, ce n'est pas la meilleure option, car elles seraient immobilisées dans la société et ne pourraient être utilisées à titre personnel.

Il y a aussi d'autres avantages potentiels comme faire détenir des actions de l'entreprise par des membres de votre famille, ce qui donnerait lieu à de multiples exemptions pour gains en capital, ou verser des dividendes à des membres de votre famille moins lourdement imposés que vous. Nous pouvons déterminer quelles stratégies vous conviennent le mieux.

Investir les liquidités excédentaires

Comme le meilleur moyen de réaliser des économies d'impôt est de laisser les profits dans l'entreprise, vous devez décider de ce que vous ferez de cet argent. Si vous n'avez pas l'intention de rembourser des dettes ni de réinvestir ces profits dans l'exploitation de votre entreprise, la meilleure solution serait d'établir un plan de placement. Cette stratégie s'avère pleinement avantageuse lorsque le revenu tiré d'une entreprise exploitée activement est assujéti au montant admissible à la déduction pour petites entreprises (plafond des affaires). Je peux vous aider à bâtir un portefeuille de placement qui convient à votre entreprise.

Planifier sa retraite

Pour pouvoir verser la cotisation maximum autorisée à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER), vous devez dès cette année créer vos droits de cotisation en maximisant le revenu gagné déclaré. Si votre entreprise est constituée en société, vous voudrez établir la combinaison dividendes/salaire la mieux adaptée à votre situation. Vous pourriez aussi, dans le cadre de votre plan global, cotiser à votre compte d'épargne libre d'impôt (CELLI). Communiquez avec nous pour trouver le meilleur équilibre de placement compte tenu des plafonds de cotisation de cette année pour les propriétaires d'entreprise et d'autres variables.

Ne perdez pas de vue les droits de cotisation au REER quand vous établissez et déclarez la rémunération des membres de votre famille qui travaillent dans l'entreprise.

Une société ayant un revenu passif de plus de 50 000 \$ ou un revenu tiré d'une entreprise exploitée activement

supérieur au montant admissible à la déduction pour petites entreprises pourrait avoir avantage à établir un régime de retraite individuel (RRI). Un RRI convient idéalement aux propriétaires dans la mi-quarantaine ou plus âgés qui, par le passé, ont reçu régulièrement de leur entreprise un revenu d'emploi supérieur à 100 000 \$ par année. Le revenu que l'on peut y mettre à l'abri de l'impôt est plus élevé que dans le cas d'un REER et offre une certaine protection contre les créanciers.

Préparer la vente de son entreprise

Il n'est jamais trop tôt pour planifier votre sortie. Si vous comptez vendre une partie ou la totalité de votre entreprise un jour, vérifiez auprès de votre comptable si vous êtes admissible à l'exonération cumulative des gains en capital et les mesures que vous devez prendre.

Déduire les dépenses de recherche et développement

Les dépenses engagées pour des activités de recherche et développement visant à mettre au point ou à améliorer vos produits et vos méthodes de production peuvent donner droit à des crédits d'impôt remboursables et non remboursables. Les critères d'admissibilité sont assez complexes, mais l'Agence du revenu du Canada met à votre disposition toute une documentation pour vous y retrouver.

Malheureusement, on ne peut faire disparaître l'impôt. Mais il est sage en affaires de le réduire au minimum ou de le reporter dans la mesure du possible. Ce ne sont là que quelques-unes des possibilités de planification fiscale que vous pouvez mettre en œuvre comme chef d'entreprise. Communiquez avec nous pour demander une analyse complète de votre situation fiscale et découvrir toutes les stratégies de planification qui pourraient vous être utiles. Après tout, les tactiques employées aujourd'hui vous rapporteront dès l'an prochain quand viendra le temps de payer vos impôts.

Les marques de commerce, y compris celle de IG Gestion de patrimoine, sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales.

Ce document, rédigé et publié par IG Gestion de Patrimoine, contient des renseignements de nature générale seulement. Son but n'est pas d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement précis ni de fournir des conseils juridiques, fiscaux ou de placement. Les lecteurs auraient avantage à obtenir des conseils adaptés à leur situation personnelle auprès d'un conseiller de IG Gestion de Patrimoine.

© Groupe Investors Inc. 2013 MPP1032 (08/2018)